



SITE NATURA 2000 FR 9301519 «LE BUECH»

COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE JEUDI 29 JUIN 2017, ASPREMONT

Personnes présentes :

Mme Christiane ACANFORA, Maire de La Faurie
M. Marcel BARBERO, CSRPN, rapporteur scientifique du site Natura 2000 "Le Buëch"
M. David BIENAIME, PNR Baronnies provençales
Mme Fabienne DARINI, Présidente du site Natura 2000 "le Buëch", Commune de Veynes
Mme Géraldine DUVOCHEL, EDF
M. Jean-Pierre CHOFFEL, AAPPMA "La truite du Buëch"
M. Marc FIQUET, DDT 05 / SEEF
M. Jacques FRANCOU, Président du SMIGIBA
M. Remy FREY, Maire de Oze
Mme Clémentine GAND, animatrice Natura 2000 "Gorges de la Méouge" et "Le Buëch"
M. Roger GARCIN, adjoint au Maire de Laragne-Montéglin
M. Jean-Pierre GAUTHIER, adjoint au Maire de Saint-Julien-en-Beauchêne
M. Robert GAY, Maire de Mison
M. Pascal GILLET, DREAL PACA
M. Quentin MARTINEZ, PNR Baronnies provençales
M. Bernard MATHIEU, Maire de Serres, représentant CCSB, Vice-Président du SMIGIBA
M. Kévin PARA, Sablière du Buëch (SAB)
M. Pierre REYNAUD, conseiller municipal de Trescléoux et représentant LPO
Mme Elise RIVOAL, SAPN
Mme Carolyne VASSAS, Directrice du SMIGIBA

Personnes excusées :

M. François BOCA, SMAVD
Mme Valérie BOUVIER, Office du Tourisme du Haut-Buëch
M. Rémi CHAPPAZ, Université Aix-Marseille
M. Maurice CHAUTANT, Maire de La Roche des Arnauds
Mme Catherine DESREUMEAUX, Maire de Montclus
M. Alain D'HEILLY, Maire de La Bâtie Montsaléon
M. David DOUCENDE, FDAAPPMA 05
Mme Hélène JETHRIT, Agence de l'Eau RMC
M. Guy JULLIEN, Maire de Manteyer
Mme Francine LEBER-BOYER, DDT 05
M. Georges LESBROS, Maire de Montmaur
M. Pascal LOMBARD, Maire de Saléon
M. François-Xavier MARTIN, RTM
Mme Henriette MARTINEZ, Maire de Laragne-Montéglin
Mme Françoise PINET, Maire d'Aspres-sur-Buëch
M. Yannick POGNART, Agence Française pour la Biodiversité (AFB)
Mme Claudine POTIN-CASTAGNONE, DDT 05

Mme Odyle REYNAUD, Maire de Méreuil
Mme Isabelle SAUVAGE, Fédération des Chasseurs des Hautes-Alpes
M. Gilbert SAUVAN, Président du Comité départemental des Alpes de Haute-Provence
M. Daniel SPAGNOU, Maire de Sisteron
Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne 05 (SNAM 05)
Mme Pascale THOMASSIN, ONF
M. Guillaume VERDIER, Agence Française pour la Biodiversité (AFB)

Ordre du jour :

- Le Site Natura 2000
- Une nouvelle animatrice sur le site Natura 2000 "Le Buech"
- Retour sur l'année 2016
- Travail amorcé depuis janvier 2017
- Projet 2017-2018
- Actualités, questions diverses

Monsieur Jacques FRANCOU ouvre la séance et rappelle les objectifs de la séance et propose un tour de table.
Madame Clémentine GAND excuse les membres du Comité de Pilotage n'ayant pu être présents ce jour.

Le Site Natura 2000

Le site Natura 2000 et ses spécificités ont été présentés (cf. Diaporama).

Une nouvelle animatrice sur le site Natura 2000 "Le Buëch"

Mme Clémentine GAND s'est présentée aux membres du Comité de Pilotage. Elle a exposé ses compétences dans la gestion de sites Natura 2000, grâce notamment à une expérience de près de 4 ans sur 4 sites Natura 2000 "rivière" en Seine-et-Marne.

Retour sur l'année 2016

Madame LAMPE a réalisé un Comité de pilotage en juin 2016 lors duquel elle a présenté les actions déjà réalisées début 2016. Son départ ayant eu lieu quelques mois après celui-ci, il a été décidé de ne pas rappeler les actions 2016 déjà présentées lors de ce précédent Comité de Pilotage.

Travail amorcé depuis janvier 2017

C. GAND reprend les différentes thématiques abordées depuis son arrivée au SMIGIBA en janvier 2017.

Evaluation des Incidences Natura 2000 : Dossiers suivis : PLU d'Aspremont, Critérium du Buëch (AAPPMA de la Truite du Buëch). M. FIQUET demande à quel moment le SMIGIBA a été sollicité dans le cadre du PLU d'Aspremont. J. FRANCOU a associé l'animatrice le plus en amont possible.

Réponses aux sollicitations : Plan d'eau des iscles : sollicitations de la mairie de Veynes pour l'évacuation du plan d'eau. Prise en main du dossier d'aménagement du plan d'eau des Iscles.

Appropriation du site Natura 2000 :

Terrain : sondes thermiques, réflexion sur le suivi des adoux : rencontre avec la Maison Régionale de l'Eau (MRE), recensement d'indices de présence du Castor, terrain post crue sur secteur de travaux (Champcrose), Suivi départemental qualité du milieu aquatique (CD 05 et réseau DREAL à contacter).

C. VASSAS ajoute à propos des adoux que même si certains sont en dehors du site, il est nécessaire de connaître leur fonctionnement et poursuivre les suivis de ces milieux. En effet, des espèces d'intérêt communautaire y trouvent régulièrement refuge (lors des crues, en période d'étiage et de forte chaleur) et leur influence sur le Buëch est certaine lors de périodes critiques.

Cadre technique : Mesures du Contrat de Rivière, PAPI d'intention,...

Rencontre d'acteurs : dans le cadre de la prise de poste (rencontres DDT05/DREAL PACA et de Mme DARINI, Présidente du COPIL), antenne technique de Veynes pour une amélioration de la gestion des secteurs de routes bordant la ripisylve,...

Organisation des animations de la saison 2017 (Fête de la Nature et randonnées nocturnes).

Animation auprès des scolaires : participation à des animations en classe, réalisation d'ateliers pour des collégiens de Serres et de Veynes. Le constat est que sur 140 élèves seul 1 élève connaissait Natura 2000, malgré les interventions menées en classes primaires. Q. MARTINEZ indique que les enfants sont jeunes en primaire et qu'ils peuvent oublier ce qui a été abordé lors d'une animation et qu'il serait effectivement intéressant de proposer à l'avenir également des animations auprès des collégiens. Le fait est que la démarche Natura 2000 est un sujet difficile à aborder. M. BARBERO insiste et dit que dans un territoire rural tel que le Buëch, l'éveil à l'environnement est important dès la primaire et qu'au collège cela peut se décliner autour de la responsabilité citoyenne de préserver ces milieux. J. FRANCOU fait remarquer que plus l'apprentissage se fait tôt plus il est efficace. Les enfants sont également un excellent moyen pour sensibiliser leurs parents. Le chiffre d'un élève sur 140 n'est peut-être pas révélateur en fonction des classes rencontrées. B. Mathieu précise que les enfants du collège de Serres concernés par cette sensibilisation n'ont peut-être pas tous eu une information en primaire car ils viennent de plusieurs écoles. J.P. CHOFFEL explique que son Atelier Pêche Nature (APN) a déjà accueilli près de 3000 enfants depuis sa création. Son objectif est d'apprendre les techniques de pêche mais également d'apprendre le fonctionnement des milieux aquatiques. Effectivement le nom de Natura 2000 n'est peut-être pas suffisamment évoqué mais les enfants sont sensibilisés à protéger les rivières.

Etudes et suivis

M. BARBERO demande si des gîtes (chauve-souris) ont été identifiés dans la ripisylve ? Il lui est répondu qu'au niveau de la ripisylve, les gîtes n'ont pas encore été identifiés mais qu'il en existe très certainement au vu des individus observés en soirée dans ce compartiment écologique. Il demande également si la population de Castor montre une évolution. M. PHISEL réalise actuellement une étude sur cette espèce sur le territoire du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales. C. VASSAS indique qu'elle constate une progression à la hausse du nombre de sites occupés.

M. BARBERO demande où se situent les populations de Barbeau méridional. Celles-ci se trouvent principalement dans les affluents du Buëch comme la Blème et la Blaisance.

M. BARBERO demande si le nombre d'Apron du Rhône augmente dans la Méouge. C. VASSAS indique qu'EDF effectue des études montrant l'influence de l'hydrologie sur l'évolution de ses populations au sein du Buëch. Les crues importantes, telle que celle subie en novembre 2016, font diminuer les effectifs. Dans la Méouge, les individus sont très peu nombreux.

J. FRANCOU indique que les zones humides sont importantes pour le fonctionnement des rivières mais qu'il est difficile de les protéger. Elles ont été bien prises en compte dans le PLU d'Aspremont mais que des travaux "sauvages" peuvent y être réalisés. Un exemple récent sur cette même commune illustre ce problème avec un agriculteur qui avait commencé à assécher une petite zone humide. Les services de la Police de l'Eau sont intervenus pour constater les travaux illégaux. M. FIQUET répond qu'effectivement la réglementation protège mal les zones humides de petites surfaces (inférieure à 1 ha), fréquentes dans les Hautes-Alpes. Le

meilleur moyen de les protéger est effectivement de les recenser dans les Plans Locaux d'Urbanisme et de classer les parcelles "non constructibles".

J.P. CHOFFEL expose le problème du fort développement du Potamot crépu sur le plan d'eau du Riou. La solution envisagée est l'introduction de la Carpe Amour car ce poisson consomme des plantes aquatiques, telles que les Potamots. Il est évident que les conditions du milieu jouent un rôle important dans le développement de cette plante, comme l'accumulation de sédiments et le manque d'oxygène dissous. La solution actuellement mise en oeuvre est le faucardage mais cette technique est relativement coûteuse. Ce problème est également rencontré à la Germanette. La grille y est nettoyée quotidiennement et la température de l'eau est suivie mensuellement. Des oxygénateurs ont été installés, ce qui a amélioré la situation.

Il indique également que des Ecrevisses Signal (espèce exotique envahissante) sont présentes dans ce plan d'eau et dans le Buëch en aval de Serres. L'AAPPMA va demander une dérogation pour autoriser la pêche de cette espèce invasive.

Q. MARTINEZ indique que le GT IBMA met en place des groupes de travail pour lutter contre les espèces invasives en milieux aquatiques. Il fournira les coordonnées nécessaires pour que le SMIGIBA puisse s'en rapprocher afin d'obtenir des informations permettant de monter des Contrats ou des actions en vue de leur élimination.

Contrats Natura 2000

P. GILLET demande si des Contrat Natura 2000 sont prévus pour lutter contre les espèces envahissantes dans le Buëch (Ailantes, Buddlèja, etc.). C. GAND répond qu'il pourrait être envisagé de mettre en place un Contrat sur les Buddlèja en fonction des enjeux identifiés, d'autant plus que la priorité de financement des Contrat Natura 2000, gérée au niveau de la Région PACA n'est pas forcément portée sur l'élimination des espèces envahissantes. P. GILLET indique qu'il faut consulter la Stratégie Régionale des Espèces Envahissantes car la priorisation peut varier en fonction des espèces et des sites, ce qui pourrait influencer sur le financement possible d'un Contrat Natura 2000.

Convention financière

M. FIQUET rappelle la spécificité des structures animatrices du département qui ont des moyens limités de par leurs petites tailles. Elles sont accompagnées à hauteur de 50 000 € par Equivalent Temps Plein (ETP), ce qui n'est pas le cas dans les autres départements de PACA. L'exercice est très contraint budgétairement car les enveloppes financières sont limitées au niveau de la Région PACA, qui les répartit entre tous ses sites Natura 2000. Des discussions sont en cours au sujet des prestations de service pour l'animation et les outils de communication demandés par le SMIGIBA pour assurer l'animation des 3 prochaines années. Ce site exprime des besoins plus importants de communication car les possibilités de mettre en oeuvre des Contrats Natura 2000 sont très restreintes. L'intérêt de ces prestations n'est pas remis en cause, mais est-ce le rôle de la démarche Natura 2000 de financer ces prestations ?

P. GILLET explique que dans les Hautes Alpes, il y a beaucoup d'animations pédagogiques contrairement aux autres départements de PACA et qu'un compromis doit être trouvé. En plus de cette convention passée avec l'Etat et l'Union européenne, les frais de structure sont couverts par une convention supplémentaire intégralement supportée par l'État.

J. FRANCOU souligne les besoins de mener des actions pour faire vivre le site et communiquer. Il rappelle que le SMIGIBA est passé de l'animation de 3 à 6 sites Natura 2000. Les contrats des agents doivent évoluer en CDI pour ceux qui sont éligibles et cela engage vraiment la structure. En cas de désengagement de l'Etat pour le financement de la démarche Natura 2000, le SMIGIBA devra en assumer les conséquences. Cette structure fait un maximum d'efforts, ses élus attendent un soutien de la part des services de l'Etat en qui ils ont toute confiance. M. FIQUET précise que le PDR PACA se termine en 2020 et ne peut s'engager sur les financements après 2020.